

Procès-verbal du Conseil communautaire du 17 novembre 2014.

Etaient présents ou
représentés :

M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Gérard CABELLO, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Grégory BRO, Madame Edwige GENIEYS, Monsieur Bernard SALLES, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE, M. Bernard GOUZIN, M. David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Evelyne GELLY, Madame Chantal COMBACAL, Madame Michèle LAGACHERIE, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Véronique NEIL, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO, Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ -

Procurations :

M. Philippe SALASC à Mme Nicole MORERE, Monsieur Max ROUSSEL à Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Monsieur Jean-François SOTO à Monsieur Olivier SERVEL

Excusés :

M. Jacky GALABRUN, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Mme Anne-Marie BIZEUL, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Madame Lucie TENA

Absents :

M. René GOMEZ, Madame Viviane RUIZ, M. Philippe MACHETEL, M. Jean-Claude MARC, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Monsieur Alexis PESCHER, Monsieur Christophe GAUX, Monsieur Jean-Claude CROS

Quorum : 25	Présents : 33	Votants : 36	Pour 36 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Monsieur le Président fait l'appel.

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Madame Amélie MATEO est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 20/10/14 est adopté à l'unanimité.

Le Président énumère les actions menées depuis le dernier Conseil communautaire.

Administration générale

Rapport I.1 Décisions prises par le Président depuis le Conseil communautaire du 20 octobre 2014.
Le Conseil prend acte.

Rapport I.2 Adoption du règlement intérieur du Conseil communautaire - Complément à la délibération n° 1057 en date du 20 octobre 2014.
Adopté à l'unanimité.

Madame Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC se dit satisfaite de la prise en compte de sa requête lors du dernier conseil communautaire. Elle ajoute cependant qu'il conviendrait de préciser que la possibilité d'abréger les délais en cas d'urgence.

Monsieur le Président précise que l'urgence des questions posées sera analysée au cas par cas.

Rapport I. 3 Tableau des effectifs - Adoption des modifications.
Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président rappelle qu'il s'agit là de modification du temps de travail hebdomadaire.

Rapport I. 4 Assurance statutaire - Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires.
Adopté à l'unanimité.

Rapport 1.5 Assurance statutaire - Adhésion à la mission facultative de mise en place et de suivi d'un contrat d'assurance statutaire par le CDG 34.

Adopté à l'unanimité.

Finances / Marchés Comptabilité

Rapport 2.1 Indemnité du Comptable du Trésor Public - Indemnité de conseil du Trésorier de Gignac pour l'exercice 2014.

Adopté à l'unanimité.

Environnement

Rapport 3. I Inauguration du circuit de randonnée pédestre "Des vignes au Roc des Deux Vierges" - Demande d'aide logistique et financière.

Adopté à l'unanimité.

Aménagement de l'espace

Rapport 4. I Travaux d'urgence sur le clocher de l'église Immaculée Conception à Puéchabon - Demande de subvention

Adopté à l'unanimité.

***Monsieur Stéphane SIMON** fait état de l'avancement de ce dossier. Il explique que la commune a reçu une proposition dans le cadre de l'appel d'offres mais que les délais administratifs sont assez longs. Il précise qu'il ne s'agit pour l'instant que des travaux d'urgence et non des travaux de réhabilitation.*

***Monsieur Daniel REQUIRAND** demande si le culte était toujours célébré dans cette église.*

***Monsieur Stéphane SIMON** précise que l'église est frappée d'arrêté de péril depuis 2009 et que le culte n'y est donc plus célébré.*

***Monsieur le Président** ajoute que ces travaux s'inscrivent dans le cadre du règlement d'intervention relatif au plan de restauration du patrimoine, en particulier pour ce qui concerne la restauration des « chapelles non affectées au culte ».*

***Monsieur Marcel CHRISTOL** rappelle que Puéchabon qui fait partie des cinq villages du Grand Site de France. Il souhaite connaître la suite réservée à ce patrimoine une fois les travaux de confortation réalisés.*

***Monsieur Stéphane SIMON** explique que l'architecte a évalué le montant des travaux de réhabilitation à hauteur d'un million et que l'objectif à terme est de faire de ce lieu un espace culturel.*

Rapport 5.1 Ecole de musique intercommunale - Interventions en milieu scolaire : convention de partenariat avec l'Education Nationale pour l'organisation d'activités impliquant des intervenants extérieurs rémunérés en arts et culture à l'école maternelle ou élémentaire.

Adopté à l'unanimité.

Levée de séance à 19h15